



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Envoyé en préfecture le 25/11/2022
Reçu en préfecture le 25/11/2022
Publié le
ID : 073-200089852-20220425-DELIB2022_28-DE

N°2022-28

CIAS VAL GUIERS

Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry**

L'an deux mille vingt-deux, le 25 avril, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27 **Quorum : 14**
Présents : 18
Ayant donné un Pouvoir : 2
Absents : 7
Ne prenant pas part au vote : 0
Votants : 20

Résultat du vote :

Abstention : 0
Suffrages exprimés : 20

Pour : 20
Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 11**

18 Conseillers Présents : ANDRE Valérie, BALITRAND Anne, BARBOTIN Sonia, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CHAPUIS Agnès, FERRARI Myriam, GAUTIN Catherine, HENNAUX Raymond, MARTIN François, JOURDAN Véronique, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, THIERY Ghislaine, VERRIER Murielle, WALLE Olivier.

2 Conseiller Excusés ayant donné un Pouvoir : ARGOUD Yves à REGALLET Paul, SEVA Jacqueline à REGALLET Paul.

7 Conseillers Absents : BARBIN Régine, CEVOZ-MAMI Christian, MARTIN Marie-Ange, MASSIT Emilie, PERSON Philippe, RIVET Denis, YACONO Céline.

Secrétaire de séance :
PARAVY Jean-Claude

Date de la convocation :
12/04/2022

OBJET : PRESTATION D'ENTRETIEN DES TENUES DE TRAVAIL DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS DE L'ADMR DE ST GENIX LES VILLAGES

Monsieur le Président explique que le CIAS Val Guiers a été sollicité par le Service de Soins Infirmiers à domicile de l'ADMR du Guiers et du Lac d'Aiguebelette pour une prestation d'entretien des tenues de travail, à compter du 1^{er} Avril 2021.

Monsieur le Président indique que le coût de la prestation, comprenant le tri du linge, le lavage, le séchage, le repassage, le pliage et le retour de l'ensemble des tenues des Aides-Soignantes du SSIAD de l'ADMR, est fixé par une Convention commune.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

Fait à Belmont-Tramonet,
Le 25 avril 2022,

Le Président,
CIAS Val Guiers
585 Route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.